



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Le Forem développe une stratégie en trois temps pour soutenir le marché de l'emploi en Wallonie

**Le Forem a rencontré les secteurs clés de la Région pour soutenir la reprise des activités. Le bilan de ces différentes rencontres est positif, se soldant par une série d'actions qui seront menées tant vis-à-vis des entreprises que des demandeurs d'emploi. Ces plans viennent compléter les mesures déjà prises par le Forem pour limiter l'impact de la crise et pour aider les entreprises à gérer leurs besoins en matière d'emploi et de compétences.**

Le Forem a rapidement pris la mesure de l'impact économique de la crise sanitaire du Covid-19. Pour y faire face, il a établi une stratégie de soutien à la reprise qui s'articule autour de trois grands axes.

1. Dès le mois de mai, le Forem a mis en place **l'accompagnement instantané** pour aider les travailleurs qui viennent de perdre leur emploi suite à la crise du Covid-19 à retrouver le plus rapidement possible un travail. Depuis le début de la crise, plus de 44.000 demandeurs d'emploi supplémentaires sont venus s'inscrire au Forem par rapport à la même période l'année dernière. Afin d'offrir une réponse à ces personnes qui viennent de perdre leur emploi, le Forem a souhaité capitaliser sur leur expertise en les relançant immédiatement sur le marché de l'emploi. Dans les 48h, des conseillers proposent à ces demandeurs d'emploi, en fonction de leur expérience et de leurs compétences, des offres d'emploi et les mettent en relation avec des entreprises qui recrutent. Sur les 10 premières semaines de *l'accompagnement instantané*, 25.375 demandeurs d'emploi ont été contactés par des conseillers et 42.538 offres d'emploi leurs ont été envoyées. Actuellement, 6.245 personnes sont déjà retournées sur le marché de l'emploi.
2. Afin de renforcer ses actions à moyen terme et soutenir la relance économique, le Forem a rencontré les secteurs clés de la Région. Organisées entre le 22 juin et la mi-juillet, ces différentes rencontres ont débouché sur des actions concrètes tant au bénéfice des entreprises que des demandeurs d'emploi. Une initiative saluée par les différents acteurs (partenaires sociaux) qui se sont succédé autours de la table. À l'échelle de la Wallonie, le Forem et les secteurs se sont accordés pour mettre en place cinq mesures essentielles.
  - a. **Formation des travailleurs en chômage temporaire.** Objectif : profiter de la période pour développer les compétences et, accessoirement, éviter la fuite des talents qui seront indispensables pour la reprise de ces activités.
  - b. Mise en place ou renforcement **de comités stratégiques** avec les secteurs. Ces espaces de dialogue permettront d'organiser le suivi des actions envisagées. Les premiers comités se réuniront dès le mois d'août.
  - c. Continuer à **adapter l'offre de formations** aux besoins des secteurs rencontrés. Sur les plus de 300 formations métiers du catalogue du Forem, la problématique des



pénuries reste un point d'attention particulier. Parmi ces formations, près de 200 concernent les métiers en pénurie.

- d. La **formation alternée** sera déployée. Cette formation professionnelle à destination des demandeurs d'emploi alterne formation théorique et pratique en entreprise et dans un centre du Forem.
- e. Continuer à **soutenir les secteurs essentiels**. Au plus fort de la crise, les conseillers entreprises du Forem ont contacté plus de 5.633 entreprises des secteurs essentiels afin de répondre à leurs besoins de recrutement. Dans le cadre de cette opération #Urgent2020, 68% des 3.702 profils recherchés ont pu être trouvés. Les conseillers entreprises du Forem vont poursuivre cette collaboration avec les hôpitaux, les maisons de repos et de soin, les institutions hébergeant des personnes handicapées ou sans domicile fixe, les crèches...

Les six secteurs rencontrés sont l'industrie agro-alimentaire, la chimie et les biotechnologies, la construction, l'horeca, l'industrie, et le transport et la logistique. Ensemble, ils représentent 50% des offres d'emploi reçues par le Forem en juin 2020.

Il est à noter que les actions évoquées *supra* seront mises en œuvre à géométrie variable selon les spécificités propres à chaque secteur.

En fonction des besoins, des rencontres avec d'autres secteurs pourront être organisées dans les semaines à venir.

3. Avec la crise du Covid-19, le nombre de licenciements collectifs risque de partir significativement à la hausse. Rien que sur le mois de juin, 18 entreprises belges ont annoncé leur intention de procéder à des licenciements collectifs. Le Forem compte bien mobiliser ses outils de reconversion collective (cellules et plateformes) pour absorber ces chocs.

Cette stratégie en trois temps illustre l'agilité et la capacité d'adaptation du Forem. Elle permet de répondre aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi et de préparer avec eux la reprise de l'activité en Wallonie.